

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE  
SEANCE DU 22 JUIN 2022**

**Délibération n° :**  
DL34/2022

**Objet :**

Constitution de la  
Commission Consultative  
d'Elaboration et de Suivi  
- PLPDMA (2022-2027)  
et désignation de ses  
membres

L'an deux mille vingt-deux,

Le mercredi 22 juin 2022,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERT (titulaire - CPS)
- M. BERTIAUX (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- Mme GELOT (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. GLEIZE (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- M. LANGLOIS (titulaire - CPS)
- M. LARDIERE (titulaire - CPS) ;
- Mme MAIMOUN (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- M. SAUSSOL (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- M. ZIANE (titulaire - CPS)

**Avaient donné pouvoir :**

M. PROUST (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. GILBON (titulaire - CPS) ;

**Absents excusés :**

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BERCHON (titulaire - CPS) ;  
M. BERVEILLER (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; - M. CORDIER  
(titulaire - CPS) ; M. DOBIGNY (titulaire - CPS) ; M. GARSUAULT (titulaire -  
CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme  
LECLERCQ (titulaire - CPS) ; M. MAJEUX (titulaire - CPS) ; Mme PERIS (titulaire  
- CCHVC) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) ; Mme VALOT (titulaire - CPS)

**DATE DE  
CONVOCAZION**

Le 15/06/2022

EN EXERCICE : 42  
PRESENTS : 27  
VOTANTS : 28

**Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.**

**Monsieur Yann CAUCHETIER est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**

## **Délibération n°DL34/2022**

### **Constitution de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi – PLPDMA (2022-2027) et désignation de ses membres**

#### ***Le comité syndical,***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Environnement, et notamment l'article L. 541-15-1,

**Vu** la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) n°2015-992 du 17 août 2015 fixant l'objectif national de réduction des DMA de 10% en 2020 par rapport à 2010,

**Vu** la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire fixant de nouveaux objectifs tel que la réduction de 15% des DMA en 2030 par rapport à 2010,

**Vu** le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés et notamment son article R 541-41-22,

**Vu** le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la région d'Ile-de-France, adopté par le Conseil Régional par délibération du 21 novembre 2019,

**Vu** la délibération n° DL 80/2020 du 07 décembre 2020 relative à l'engagement de la démarche d'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés PLPDMA 2021-2026

**Vu** la délibération modificative n° DL33/2022 du 22 juin 2022 relative à l'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés PLPDMA 2022-2027

**Vu** les statuts du SIOM,

**Vu** la note de présentation,

**Considérant** la politique ambitieuse menée par le SIOM en matière de prévention des déchets et d'économie circulaire,

**Considérant** l'objectif fixé, dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets de la Région Ile de France, de réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits par habitant, d'ici 2025 par rapport à l'année 2010,

**Considérant** la nécessité de se conformer à l'objectif de réduction de 15 % des déchets ménagers et assimilés produits par habitant, en phase avec la loi AGEC n° 2020-105 du 10 février 2020, d'ici 2030 par rapport à l'année 2010,

**Considérant** la mise en œuvre du processus d'élaboration du PLPDMA sur la période 2022-2027,

**Considérant** qu'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi dédiée au PLPDMA doit être instituée et qu'il appartient au SIOM d'en fixer la composition, d'en nommer un président et d'en désigner un secrétariat,

**Considérant** le programme de travail, le mode de fonctionnement et les modalités de concertation de la CCES détaillés dans la note de présentation,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** la composition par collège au nombre de 6 de la CCES :
  - Collège 1 « Collectivités territoriales »
  - Collège 2 « Partenaires institutionnels »
  - Collège 3 « Acteurs de la prévention des déchets »
  - Collège 4 « Eco Organismes »
  - Collège 5 « « Prestataires et acteurs locaux de la prévention et de la gestion des déchets »
  - Collège 6 « Société Civile »
  
- **Dit** que la présidence de la CCES sera assurée par le Président du SIOM et son secrétariat par la direction Communication, prévention et économie circulaire du syndicat.

Fait à Villejust,  
Pour extrait conforme



**Le Président**

**Jean-François VIGIER**

Pièce transmise en Préfecture le : **28 JUIN 2022**  
Affichée le : **28 JUIN 2022**

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

**Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse**

**Utilisateur : Bruneau**

### Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL34_2022
Date de la décision:	2022-06-28 00:00:00+02
Objet:	Constitution de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi -PLPDMA (2022-2027) et désignation de ses membres
Classification matières/sous-matières:	1.7
Identifiant unique:	091-200062321-20220628-DL34_2022-DE

### Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 091-200062321-20220628-DL34_2022-DE-1-1_0.xml	text/xml	1066
<i>nom original:</i> dl 34 2022.pdf	application/pdf	148755
<i>nom de métier:</i> 99_DE-091-200062321-20220628-DL34_2022-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	148755
<i>nom original:</i> Note présentation DL 34 2022.pdf	application/pdf	84049
<i>nom de métier:</i> 21_RP-091-200062321-20220628-DL34_2022-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	84049

### Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	28 juin 2022 à 11h49min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 juin 2022 à 11h50min17s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	28 juin 2022 à 11h50min28s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	28 juin 2022 à 11h57min04s	Recu par le MIAT le 2022-06-28